

que le lit de la Malmaison n'est pas celui sur lequel l'Empereur est mort. Ce lit lui appartenait. Il provenait du lit n° 2 échu à la reine Caroline. M. Frédéric Masson a affirmé le contraire. Le lit de la Malmaison serait parfaitement authentique.

En revanche, dans un article publié par les *Modes* (1^{er} octobre 1911), il a publié un document, émanant de M. de Mercey, secrétaire particulier de la reine Caroline. Dans la feuille servant de décharge, et contenant l'inventaire des lots du legs n° 2, échu à la princesse Caroline, ne figure pas de lit.

Le prince Murat a expliqué que les objets étaient dispersés dans divers lieux et qu'ils furent réunis successivement.

Quand la publication sera terminée, dit-il, des lettres et des documents, que nous possédons, et destinée à servir à l'histoire du roi Joachim, je me réserve de publier le testament de mon aïeule qui mettra fin à toutes les polémiques.

M. Frédéric Masson a répondu :

Ce n'est point que je conteste le moins du monde l'authenticité du lit possédé par S. A. le prince Murat : je suis convaincu que je trouverai quelque jour de quelle façon il a été remis à la reine : mais si vos lecteurs se souviennent de la première communication que vous avez consacrée à ce sujet, il était dit que le lit faisait partie du lot n° 2 ; il n'en faisait pas partie, voilà tout.

De cette longue controverse il ressort que le prince Murat ne conteste pas la provenance du lit de la Malmaison rapporté de Sainte-Hélène par le général Bertrand, et que M. Frédéric Masson ne met pas en doute que le lit possédé par la famille Murat n'ait une même origine historique : on sait d'ailleurs que Napoléon mort sur un lit a été transporté sur un autre : la confusion vient de ce que le général Bertrand et le valet de chambre Marchand ont tous deux présenté le lit qu'ils rapportèrent comme le lit de mort.

Comment décider ? « Tradition, contradictions, a écrit M. Frédéric Masson ; deux lits semblables, l'un lit mortuaire selon Marchand (tradition verbale), l'autre lit mortuaire selon Bertrand (tradition orale) ; allez vous y reconnaître. »

Talleyrand fut-il relevé de son vœu de chasteté ? (LXIV, 667). — Au nombre des dispenses accordées aux évê-

ques pour renoncer aux ordres et pour contracter mariage, on peut citer celles qui permirent cette double faculté à Henri II de Savoie, duc du Nemours et archevêque de Reims.

On sait qu'après la mort de son frère Charles-Emmanuel, tué en duel par le duc de Beaufort, il remit son archevêché pour épouser, en 1657, Marie d'Orléans, fille unique du duc de Longueville.

Sus.

Le *Journal de Paris national* du 23 septembre 1793, relate que, dans la séance de la Convention nationale du 22 septembre, l'Evêque du département de la Dordogne, qui s'est marié, a présenté ce jour-là sa jeune épouse aux Représentants du Peuple et a demandé qu'ils missent, sous la protection spéciale de la République, les femmes indigentes qui s'uniront à des ecclésiastiques par les liens du mariage.

Ce Prélat et son épouse ont reçu du Président de la Convention (le citoyen Cambon) le baiser fraternel et ont recueilli, en traversant la salle, les plus vifs applaudissements.

Julien, de Toulouse, voulait que le traitement des évêques qui se marieront fût augmenté de 2000 livres. On passe à l'ordre du jour sur cette question, qui d'ailleurs, a été assez mal accueillie.

P. C. C. DE LORVAL.

L'arrestation de Louis-Bonaparte à Strasbourg (LXI; LXII). — Pour clore le débat relatif au rôle joué par le sergent-major Richard dans l'arrestation de Louis-Napoléon à Strasbourg. M. A. Gasser, qui est déjà intervenu dans la question où il se trouvait directement mis en cause, m'écrit la lettre suivante qui me paraît répondre par des arguments péremptoires aux objections soulevées par M. E. Servièrre :

Vous m'avez communiqué, en leur temps, les articles de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* des 20 décembre 1909 et 20 février 1910, au sujet du capitaine Richard et de l'arrestation de Louis-Napoléon à Strasbourg.

Le dernier article, de M. Servièrre, admettait que le sergent-major Richard pouvait avoir contribué à l'arrestation de Louis-Napoléon par le colonel Taillaudier et le lieutenant Pleignier, mais regardait comme impossible que Louis-Napoléon, par mesquine